

# COMMUNE DE METZ EN COUTURE

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 22 janvier 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 22 du mois de janvier à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Metz-en-Couture s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, suivant convocation datée de 18 janvier 2024 affichée le 18 janvier 2024.

Présents : M. Michel LALISSE, Mme Ingrid GUISE, Mme Nicole NAVARRO, Mme Béatrice MONTIGNY, Mme Patricia PAMART, M. Blaise FENET, Mme Stéphanie WYKROTA, M. Jean Luc CAPON, M. Maxime GEORGE, M Patrice DUPIRE

Absents excusés : M Christophe PATON (procuration à Mme Ingrid GUISE),

Absents : M Richard RISSO Benjamin, M Benjamin GOUBET, M Paul-Hervé DUBOIS.

En application de l'article L 2121-15 du Code Générale des Collectivités Territoriales, Monsieur Jean-Luc CAPON est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**CM-D2024-01-22-05**

**Avis sur la demande de participation financière d'un bus au profit de l'école Jules Ferry**

Nombre de Membres en exercice : <b>14</b>
Nombre de Membres présents : <b>10</b>
Nombre de suffrages exprimés : <b>11</b>
Votes Pour : <b>11</b>
Votes Contre : <b>0</b>
Abstention : <b>0</b>

Le Maire de la commune de Metz-en-Couture,

**Considérant** la demande pour la prise en charge d'un bus pour une sortie scolaire organisée par l'école publique Jules Ferry de Metz-en-couture

**Considérant** le devis n° 57289 d'un montant de 344.00€ T.T.C. de la Régie Régionale de Transports Du pas de Calais à Bapaume,

Le Conseil Municipal, ayant entendu les exposés de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Φ Décide de participer à hauteur de 50 % au coût du devis n° 57289 de la Régie Régionale de Transports Du pas de Calais à Bapaume, soit un total de 172€ T.T.C. Une facture sera établie et adressée à la mairie à hauteur de cet engagement financier.

Décision rendue exécutoire par affichage et transmission en Préfecture le 05 février 2024

Pour extrait conforme ;  
M Jean-Luc CAPON  
Secrétaire de séance,

M. Michel LALISSE,  
Maire,

Publié sur le site internet le 24/05/2024

Envoyé en préfecture le 05/02/2024

Reçu en préfecture le 05/02/2024

Identifiant de télétransmission : ID 062-21605724